

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 32
Représentés : 3
Pour : 27
Contre : 8
Abstention : 0

**OBJET : Election des représentants de la commune à l'Agence métropolitaine des mobilités partagées**

L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

**Etaient présents** : Pauline LE FUR, Gilles MERGY, Léa POGGI, Maxime MESSIER, Catherine GOINDIN, Stein Van OOSTEREN, Nadège HAMMOUDI, Michel FAYE, Astrid BROBECKER, Jean-yves SOMMIER, Sarah TISSANDIER, Lamine DIA, Ninon PONCET, Moussa KONÉ-DIALLO, Aline VENTURINI, Antoine PETIT, Hélène SOL, Yacine BENACHOUR, Cécile POUTIERS, Jean-Jacques FREDOUILLE, Emmanuel DURAND, Christine VICARI, Dominique FRUCHTER, Sophie DE QUATREBARBES, Florian BIERRE, Noëlle JOUADI, Laurent VASTEL, Michel RENAUX, Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Guillaume LAURENCIN, Claudine ANTONUCCI, Cécile COLLET, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

Mme Hajar BOUSADA	pouvoir à	Mme Ninon PONCET
M. Pierre-Henri CONSTANT	pouvoir à	M. Laurent VASTEL
Mme Malika ASSANTE	pouvoir à	Mme Cécile COLLET

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme Ninon PONCET est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-33, L5721-2 et R.2221-5,

Vu le Code des transports, notamment ses articles L.1231-1 et L.1231-16 ;

Vu les statuts de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées adopté le 17 février 2026 ;

Considérant que le périmètre de compétence de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées comprend le territoire des communes et EPCI compris dans l'unité urbaine de Paris 2010 au sens de l'INSEE ;

Considérant que le territoire de la commune de Fontenay-aux-Roses est inclus dans l'unité urbaine de Paris 2010 au sens de l'INSEE ;

DEL260414\_11

Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
Reçu en préfecture le 27/04/2026  
Publié le 5 10  
ID : 092-219200326-20260414-DEL260414\_11-DE

Considérant le renouvellement du conseil municipal du 28 mars 2026,

Considérant que la commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres représentant la commune devant composer le comité syndical de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées,

Considérant que cette désignation de ces membres fait l'objet d'un vote uninominal à la majorité absolue.

Après appel à candidature et vote à bulletin secret,

Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : de désigner comme représentant de la commune au sein du comité syndical de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Titulaire	Suppléant
Stein VAN OOSTEREN	Michel FAYE

**Article 2** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

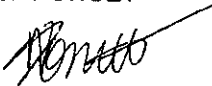
**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- La Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses
- Le Syndicat mixte

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME  
La Maire

La secrétaire de séance  
Ninon PONCET



Pauline LE FUR



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture le : 27/04/2026  
Publication/Affichage le : 28/04/2026  
Pour la Maire par délégation  
Directrice du pôle administratif et affaires générales

Florence Chottin

